

Annulation de l'assemblée générale ordinaire 2020

Cher membre du PLR Lac

Le Conseil fédéral a déclaré hier la situation extraordinaire pour l'ensemble de la Suisse et a durci les mesures de manière drastique. C'est pourquoi le conseil d'administration du FDP du lac annule l'assemblée générale prévue le 25 mars 2020.

Afin de pouvoir clôturer correctement l'année de l'association, nous vous demandons votre avis par écrit sur les 3 motions les plus importantes :

1. le comité propose d'approuver le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 9.3.2019. (Le procès-verbal est joint à cette lettre)
2. le comité propose d'approuver les comptes annuels, dont la bonne tenue a été vérifiée par Silvia Lauper et Dominique Chervet le 3.3.20 et confirmée, et d'accorder au Conseil d'administration le statut de Dechargé.
(Les comptes annuels et le rapport des commissaires aux comptes sont joints à cette lettre).
3. le comité propose d'approuver le budget de l'association pour l'année 2020. La cotisation annuelle reste inchangée. (Le budget est joint à cette lettre)

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'une des demandes ci-dessus, veuillez nous en informer par écrit avant le vendredi 27 mars 2020.

Par courrier à : Liliane Kramer, c/o Joggi SA, chemin de cimetièrè 4, 3280 Morat OU

par courrier électronique à : Liliane.Kramer@joggi.ch

Si nous ne recevons PAS de commentaires à la date indiquée, nous supposons que vous êtes d'accord avec les trois demandes.

Nous vous souhaitons du fond du cœur, en cette période extraordinaire, beaucoup de confiance et une santé stable. Ensemble, nous sommes forts et nous allons surmonter cette crise.

Vous trouverez les dernières informations sur notre site www.plr-lac.ch.

Au nom du comité
PLR Lac

Liliane Kramer